

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Incohérence gouvernementale face aux organismes d'action communautaire Des contraintes administratives inacceptables en temps de pandémie

Québec, le 19 octobre 2020 – Des organismes d'action communautaire autonome de la région de la Capitale-Nationale dénoncent les incohérences gouvernementales en ces temps d'urgence sanitaire. Les fonds d'urgence qui ne répondent pas aux réels besoins des organismes et de la population, les redditions de comptes démesurées dans une période où les organismes sont débordés, l'obligation de tenir des assemblées générales annuelles (AGA) d'ici le 31 décembre n'en sont que quelques exemples. L'autonomie des groupes communautaires doit être respectée.

Ne touchez pas à notre autonomie et nos pratiques démocratiques

Au printemps 2020, le Ministère de la Santé et des services sociaux annonçait que les AGA pourraient être reportées jusqu'à quatre mois après la levée de l'urgence sanitaire liée à la pandémie. En septembre dernier, le MSSS fait volte-face et oblige leur tenue avant le 31 décembre 2020.

Au Centre ressources pour femmes de Beauport, si la tenue de l'AGA en présence a été mise de côté pour assurer la protection des femmes en majorité aînées, l'option virtuelle n'est pas non plus envisageable! Un tiers des femmes n'ont pas de compte courriel, certaines n'ont pas d'ordinateur et fréquentent les bibliothèques (maintenant fermées) pour y avoir accès. La majorité n'a pas les connaissances nécessaires pour participer à une rencontre virtuelle. Pour Lucie Gosselin, coordonnatrice, l'assemblée des membres est un moment fort de vie démocratique qui réunit chaque année une trentaine de femmes : *«Les conditions imposées actuellement permettraient de rejoindre une poignée de femmes et ça ne fait aucun sens pour nous!»* Même son de cloche du côté du Centre-Femmes d'Aujourd'hui où l'importance de rejoindre les membres est primordiale et impossible à réaliser actuellement.

Pour Karina Bédard des Cuisines collectives de Beauport, *«faire une assemblée virtuelle avec des personnes n'ayant ni accès à l'informatique, ni les connaissances nécessaires, n'était même pas une option! Ce serait un réel frein à la participation des membres et au respect des pratiques démocratiques»*.

La fracture numérique se fait de plus en plus sentir au sein de la population. Si sous la crainte d'être privé de leur financement, certains organismes ont tout de même décidé de tenir leur AGA, ce sont les personnes les plus vulnérables qui risquent d'être exclues de leurs lieux démocratiques. Pourquoi mettre une telle pression sur les organismes dans le contexte actuel et aller ainsi à l'encontre de l'autonomie et des pratiques démocratiques des organismes d'ACA? Des principes pourtant reconnus par le Gouvernement via la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Dans le contexte actuel, le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN), le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) et le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) unissent leur voix pour demander au Gouvernement du Québec de faire preuve de cohérence et de retirer immédiatement l'obligation pour les organismes d'action communautaires autonomes de tenir leurs assemblées générales d'ici au 31 décembre.